



Résiliation de mon ancienne mutuelle

Par Nicolas03

Bonjour,

Je vous explique le cas de mon papa.

Il a voulu changer sa mutuelle santé et étant client depuis + d'un an chez eux il était dans son droit au vu de la loi Hamon.

Hors celle ci une fois les démarches faites par le nouvel assureur, refuse sans cesse cette résiliation car apparemment elle ne bénéficie pas de la résiliation infra-annuelle, ce qui est selon le nouvel assureur de la foutaise.

Sur la demande de résiliation il a été demandé l'arrêt des garanties au 29/12/2022 donc il a bloqué tout les prélèvements suivants pour éviter de se retrouver avec 2 mutuelles par mois à payer ce qui est normal.

Donc depuis janvier 2023 il se sert de sa nouvelle mutuelle mais aujourd'hui il réclame par une société de recouvrement amiable le paiement de 2500 ? qui ne sont en aucun cas justifié.

Mes questions sont les suivantes: Ont-ils le droit de faire cela ?

Ont-ils eu le droit de refuser sa résiliation étant pourtant client depuis plusieurs années chez eux ?

Que risque t-il ?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par Indigo

Bonjour Nicolas,

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.securite-sociale.fr/home/dossiers/galerie-dossiers/tous-les-dossiers/la-resiliation-infra-annuelle-de.html>

Cordialement.